

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Délégation Ressources Naturelles et Risques Environnementaux - Subventions aux associations - Quatrième répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations, figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 29 000 €, pour les ressources naturelles et de 7 500 € pour les risques environnementaux ;
- d'attribuer à deux associations, figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en investissement de 6 500 € pour les ressources naturelles ;
- d'accorder à l'association Oceania et Sciences, une prorogation d'un an (soit jusqu'au 22 octobre 2018) concernant sa subvention d'investissement, pour les ressources naturelles.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 204 et 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**